

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Issoudun, le 16 janvier 2007

Questions au Gouvernement : Bernard POUSSET, rapporteur du projet de loi relatif à l'accès au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé, interpelle le ministre de la Santé

Après l'adoption par l'Assemblée nationale le 11 décembre 2006 en première lecture du projet de loi relatif à l'accès au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé, Bernard POUSSET, député indrien et candidat UMP en 2007 sur la 3^{ème} circonscription, rapporteur du projet de loi, interpelle le ministre de la santé sur l'application et l'information du public de ces dispositions nouvelles.

« Permettre aux personnes ayant des soucis de santé d'accéder enfin à l'assurance et à l'emprunt, tel est le contenu du projet de loi qui sera voté au Sénat dans quelques jours, notre Assemblée l'ayant d'ores et déjà adopté le 11 décembre dernier, dans le cadre d'un large consensus puisque seul le Parti communiste s'est abstenu.

La prise de conscience des faiblesses de la Convention dite Belorgey de 2001, associée à un très fort volontarisme politique du Président de la République Jacques Chirac, a conduit à faire de cette question un objectif national prioritaire.

L'implication des pouvoirs publics sur ce sujet a été totale puisqu'une nouvelle Convention dite AERAS a été signée le 6 juillet 2006 entre les fédérations professionnelles de la banque, de l'assurance, de la mutualité, et les associations de malades. De son côté, le Gouvernement s'est engagé à promouvoir cette Convention en lui assurant une publicité maximale.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, dire à la représentation nationale quelles perspectives ouvrent concrètement cette Convention AERAS depuis son entrée en application le 7 janvier 2007, et nous dire comment vous entendez diffuser le plus largement possible l'information sur son fonctionnement auprès des bénéficiaires potentiels sur tout le territoire ? »

En réponse, Xavier Bertrand a annoncé la réduction du temps de réponse à 5 semaines, la mutualisation des surprimes, ainsi que la présence d'un référent formé dans chaque banque et la mise en œuvre d'une campagne de communication institutionnelle.

Bernard POUSSET